



## DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE (QUALITE)

La Directrice des Centres Hospitaliers de Chalon-sur-Saône, Montceau-les-Mines, Autun, Chagny, La Guiche - Mont Saint-Vincent, Toulon-sur-Arroux, EHPAD Epinac, EHPAD Couches :

- Vu La Loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé
- Vu Le décret 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé
- Vu Le décret 2010-259 du 11 mars 2010 modifiant le décret 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- Vu Le Code de la Santé Publique notamment dans ses articles L.6143-7, D6143-33 à D6143-35 et D6143-38
- Vu L'arrêté en date du 27 mai 2019, nommant Madame Christine UNGERER, Directrice des Centres Hospitaliers de Chalon-sur-Saône, Montceau-les-Mines, Autun, Chagny, La Guiche - Mont Saint-Vincent, Toulon-sur-Arroux, EHPAD Epinac, EHPAD Couches

Considérant l'organigramme de direction en vigueur au 01/10/2020.

### DECIDE

#### Article 1 - Objet

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de Mme Christine UNGERER, directrice des Centres Hospitaliers de Chalon-sur-Saône, Montceau-les-Mines, Autun, Chagny, La Guiche - Mont Saint-Vincent, Toulon-sur-Arroux, EHPAD Epinac, EHPAD Couches, concernant la direction de la qualité, du risque et de la clientèle du CH Chalon-sur-Saône William Morey.

#### Article 2 - Délégué

Mme Géraldine BORNET-COREGE, Adjoint administratif  
Mme Rachel DARMON, Cadre supérieur de santé

#### Article 3 - Périmètre

Mme Rachel DARMON reçoit, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine UNGERER, une délégation permanente pour signer au nom de la Directrice tous les courriers, notes internes, actes et documents nécessaires à la continuité et au bon fonctionnement de son secteur d'activité à l'exclusion :

- Des courriers adressés au président du conseil de surveillance
  - Des courriers adressés aux administrations d'Etat et aux collectivités territoriales
  - Des échanges (courriers,...) avec la presse (écrite, audiovisuelle et internet)
  - Des notes de service
  - Des certificats administratifs
  - Des conventions / contrats de toute nature liant le CH Chalon-sur-Saône William Morey avec un tiers
- L'exclusion ne concerne pas la signature des conventions / contrats spécifiques à la qualité et à la clientèle (convention définissant les conditions d'intervention des associations d'usagers et convention d'honoraires des avocats)

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Fabrice CORDIER et de Mme Rachel DARMON, Mme Géraldine BORNET-COREGE reçoit une délégation permanente pour signer au nom de la Directrice :

- Des courriers accusé / réception des demandes de dossiers médicaux
- Des courriers adressés au DIM pour les demandes de dossiers médicaux
- Des courriers adressés aux usagers concernant la demande de documents complémentaires à produire en vue de l'obtention de la copie du dossier médical
- Des courriers adressés aux usagers pour l'envoi de la copie du dossier médical

#### **Article 4 - Obligations**

La présente décision est assortie de l'obligation :

- De respecter la législation / réglementation en vigueur
- De tenir informé la directrice des courriers, courriels notes internes, actes et documents qui justifient d'être portés à sa connaissance

#### **Article 5 - Annulation**

La présente décision annule et remplace toutes les décisions antérieures en la matière.

#### **Article 6 - Date d'effet**

La présente décision est applicable à compter du 01/12/2020.

#### **Article 7 - Modalités de publicité**

La présente délégation de signature sera notifiée à chaque délégataire.

Elle sera portée à la connaissance du :

- Président du conseil de surveillance
- Comptable public

du CH Chalon sur Saône William Morey avec les modèles de signature de l'ensemble des délégataires.

Elle sera également :

- Consultable sur le site internet et le tableau d'affichage idoine du CH Chalon sur Saône William Morey
- Transmise à M. le Préfet de Saône et Loire publiée pour publication au recueil des actes administratifs

Fait à Chalon sur Saône, le 02/12/2020

Christine UNGERER  
Directrice,

